

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances)** propose:

Qu'il serait opportun de présenter une mesure tendant à modifier le tarif des douanes.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### LE TARIF DES DOUANES

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances)** propose: que le bill C-261, tendant à modifier le tarif des douanes soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

### LA SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Résidence du Gouverneur général

Ottawa, le 30 juin 1970

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que l'hon. Wishart F. Spence, OBE, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui le 30 juin, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-chef du Cabinet du Gouverneur général

Louis-Frémont Trudeau

Brigadier général

**M. Lewis:** A bas le Sénat. C'est une institution non démocratique.

Le major Guy Vandelac, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette

honorables Chambre se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et au retour:

**M. l'Orateur** informe la Chambre qu'il a plu au suppléant de Son Excellence le Gouverneur le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi établissant la Corporation de développement du Canada

Loi modifiant le Code canadien du travail (Normes)

Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota

Loi concernant le pilotage

Loi modifiant la Loi sur les postes

Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

**M. l'Orateur:** Je rappelle aux députés que bien que nous ne soyons qu'au début de l'après-midi, nous nous réunissons comme d'habitude au Salon Seize. J'espère que les députés pourront consacrer quelques minutes à dire au revoir de façon que nous soyons prêts à nous séparer de joyeuse humeur.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** On vient de m'aviser que ce n'est pas au Salon Seize que nous devons nous rendre pour l'ajournement mais dans la salle du comité des chemins de fer.

[Français]

J'invite mes distingués et honorables collègues à se joindre à moi dans la salle du comité des chemins de fer, pour quelques moments, après l'ajournement...

[Traduction]

Sur la motion de l'honorable M. MacEachen, appuyé par l'honorable M. Hees, la séance est levée.

(La séance est levée à 2 h 28 et conformément à l'ordre spécial adopté le 16 juin 1971, la Chambre s'ajourne au mardi 7 septembre 1971 à 2 heures de l'après-midi.)